

MISE EN ŒUVRE DU « FREE ROAMING » EN AFRIQUE DE L'OUEST

Steven K. N. Zikpi

*Economiste, Autorité Réglementation des secteurs de
Postes et Télécommunications (ART&P), Togo*

**ITU Regional Standardization
Forum on**
Emerging Economic,
Regulatory and Policy Trends
for an Inclusive, Sustainable
and Trustworthy Digital World

Antananarivo, Madagascar
18 February 2019

Hosted by



PLAN DE PRESENTATION

- I. Contexte
- II. Principes de Free Roaming
- III. Démarrage du Free roaming au 31 mars 2017
- IV. Grille des tarifs « Free Roaming »
- V. Difficultés rencontrées
- VI. Evolution des données
- VII. Conclusion

I- Contexte

❖ Multiples initiatives prises

- L'initiative de la commission de la **CEDEAO** en **2004** pour la réduction ou la suppression des frais de l'itinérance international;
- En **2011**, à travers le CRTEL (comité des régulateurs de télécommunications de la zone **UEMOA**) a fait une étude sur l'itinérance dans la zone, « étude sur la mise en place d'un réseau unique de téléphonie mobile dans l'UEMOA ».

Les conclusions de l'étude ont abouti à l'élaboration d'un avant - projet de directive sur l'itinérance régionale traitant des questions suivantes:

- obligation d'une offre d'itinérance;
- réglementation des tarifs d'itinérance régionale;
- transparence tarifaire;
- mécanismes de contrôle et de sanction

- SMART AFRICA: volonté des chefs d'Etats de « Smart Africa » d'étendre le projet «one network Area » à tous les pays membres de SMART AFRICA lors du Conseil d'administration de Smart Africa tenu à Addis Abeba, le 31 janvier 2016 (résolution). A l'image de l'expérience des quatre (04) pays de « Northern Corridor »;
- l'Assemblée des Régulateurs de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) en collaboration avec l'ARTP du Sénégal, a organisé un atelier de concertation sur la problématique de la mise en place du « Free Roaming» en Afrique de l'Ouest à Dakar du 12 au 14 juillet 2016:

L'objectif est de jeter les bases d'une négociation pour la mise en place d'une feuille de route pour aller vers une harmonisation des tarifs le plus bas possible du « Roaming » dans l'espace CEDEAO;
- Réunion du G5 Sahel à Ouaga en novembre 2016: volonté de mettre en place un roaming gratuit entre les pays membres (le Burkina Faso, la Mali, le Niger, la Mauritanie et le Tchad) en vue de faciliter la mobilité des populations

- En novembre 2016 à Abidjan: les régulateurs de l'Afrique de l'ouest membres de Smart Africa ont signé le protocole d'accord « Free Roaming »;
- Les pays signataires du protocole sont: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal et Sierra Léone. Le Togo a signé l'acte d'adhésion le 3 janvier 2017 et le Bénin le 12 décembre 2017;
- 9 et 10 mars 2017, journée de concertation avec tous les pays signataire du protocole à Dakar;
- 31 mars 2017, démarrage effectif du « Free roaming »
- 16 décembre 2017, règlement C/REG.21/12/2017 portant sur l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace

Définition du « Free Roaming »

Le free roaming est un service d'itinérance réglementé qui se caractérise par la suppression de toute surtaxe et surcharge sur les services de roaming

II- Principes

1. Validation du protocole d'accord free roaming par le ministre en charge des télécommunications de chaque partie;
2. Echange d'informations tarifaires et techniques entre les autorités de régulation;
3. Mise en place, dans chaque pays, d'un comité national technique piloté par l'autorité de régulation et comprenant l'ensemble des opérateurs ainsi que l'autorité gouvernementale en charge des télécommunications;
4. Mise en œuvre de la gratuité de la réception d'appel pour les usagers en roaming;
5. Facturation des appels des abonnés en déplacement au tarif local dans le réseau du pays visité;

6. Orientations des tarifs de location des capacités internationales vers les coûts;
7. Orientation des tarifs de terminaison internationale vers les coûts;
8. Suppression de toute surtaxe sur le trafic international entrant et en mode itinérance entre les pays;
9. Mise en place d'un comité de gestion de fraude entre les pays;
10. Obligation de rendre effectif le free roaming entre les pays au plus tard le 31 mars 2017;
11. Obligation de fiabiliser l'identification des abonnés aux services de téléphonie mobile afin de renforcer la lutte contre la fraude;
12. Evaluation avec présentation d'un rapport aux autorités gouvernementales des pays, au plus tard le 31 juillet 2017.

III- Démarrage du Free Roaming

- Le « Free roaming » a démarré le 31 mars 2017
- Les pays qui ont commencé :
 - » Burkina Faso
 - » Côte d'Ivoire
 - » Guinée
 - » Mali
 - » Sénégal
 - » Togo
 - » Bénin (en janvier 2018)

Evaluations

- Deux (2) Ateliers d'évaluation:
 1. Atelier d'évaluation les 10 et 11 Août 2017 à Conakry (Guinée)
 - Evaluer respect de tous les points du protocole au niveau de chaque pays
 - La réunion a demandé aux pays qui ont introduit de clauses particuliers de revenir à la décision prise par tous les pays lors de la journée de concertation
 - Les décisions de Dakar et de Conakry ont été érigée en Résolution
 2. Atelier d'évaluation les 23 et 24 juillet 2018 à Lomé (Togo)
 - Echange de cartes SIM entre régulateurs en vue d'effectuer des tests
 - Mise en place de système anti-fraude par les opérateurs
 - La commission nationale de lutte contre la fraude doit être créée et opérationnelle dans tous les pays

V- Difficultés rencontrées

- Manque d'encadrement des relations entre opérateurs des différents pays signataires au protocole;
- La fraude;
- Identification non fiable des abonnés;
- Absence d'infrastructures;
- Absence d'encadrement des tarifs de gros en réception d'appel free roaming;

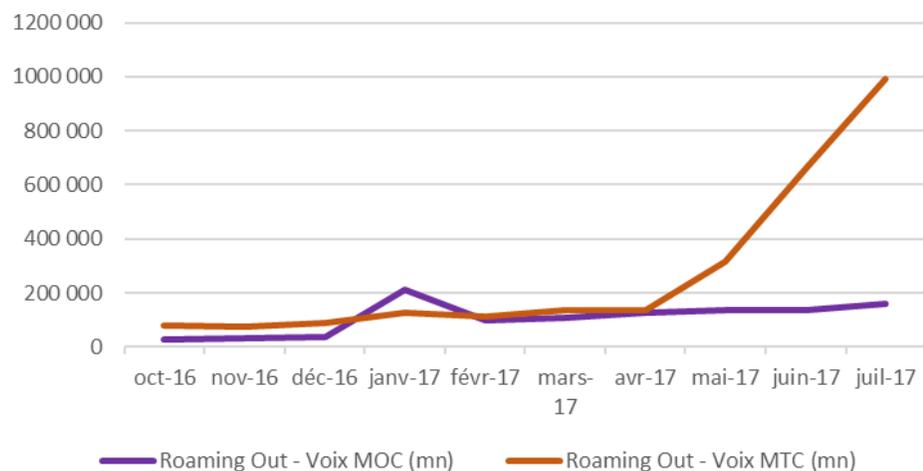
VII- Résultats Evolution des trafics

1. BURKINA FASO

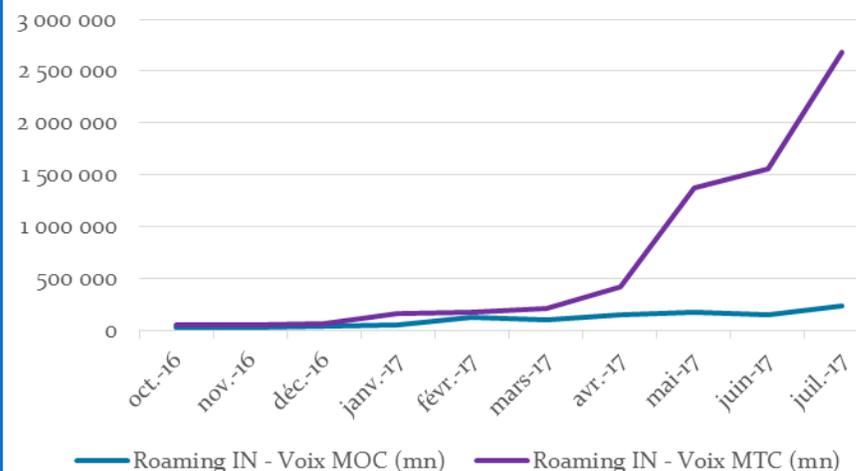
une croissance importante des appels émis par les roamer OUT

une croissance à partir de mars 2017 des appels voix roaming IN

Traffic Voix Burkina - Roaming Out



Traffic voix roaming IN (mn)

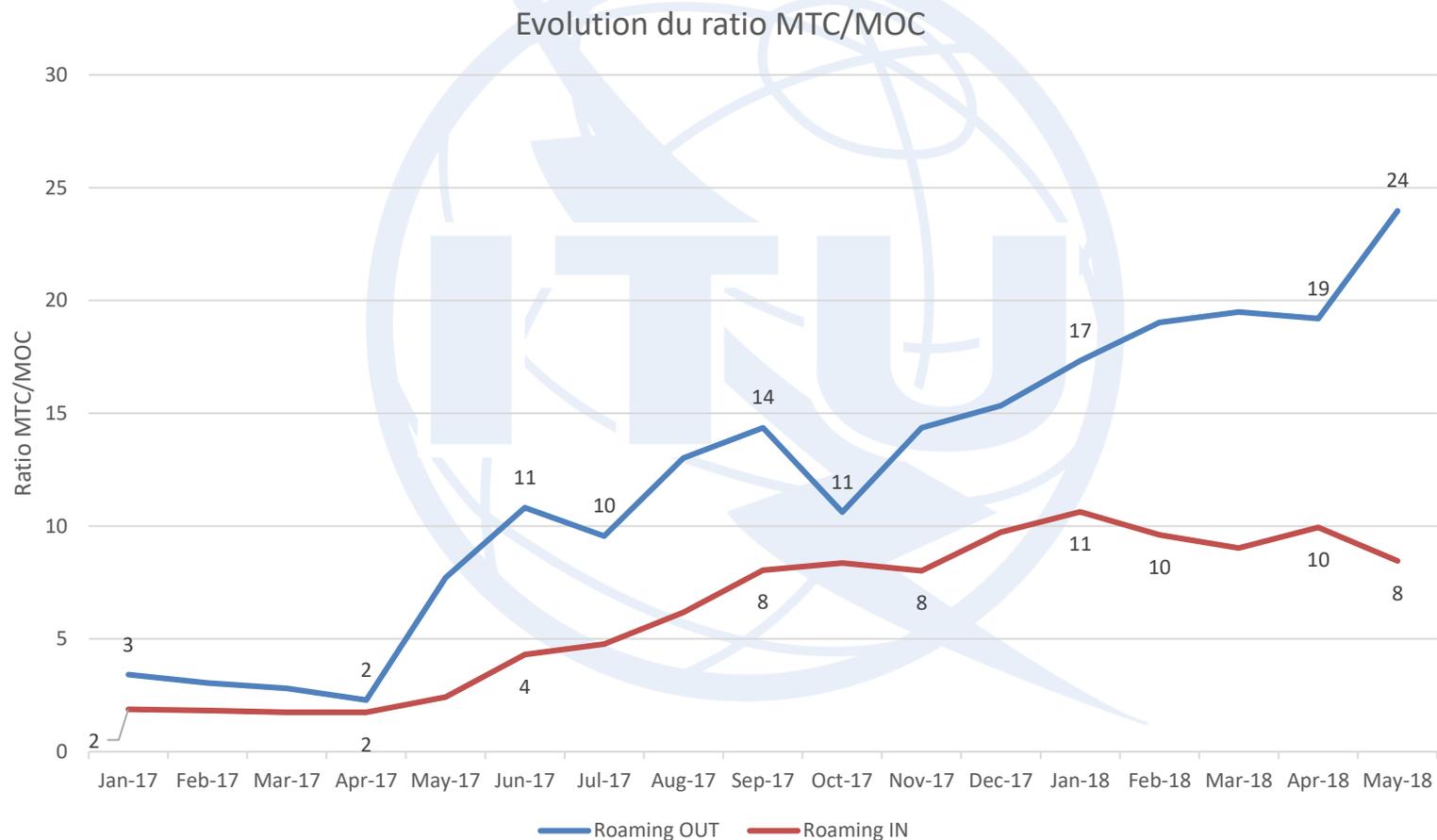


2. CÔTE D'IVOIRE

Evolution du trafic (Mai à Fin juillet)

En moyenne le trafic en roaming IN est en hausse de 22% pour le MOC et de 41% pour MTC. Pour le roaming OUT le trafic est en hausse moyenne de 59% pour le MOC et d'environ 200% pour le MTC

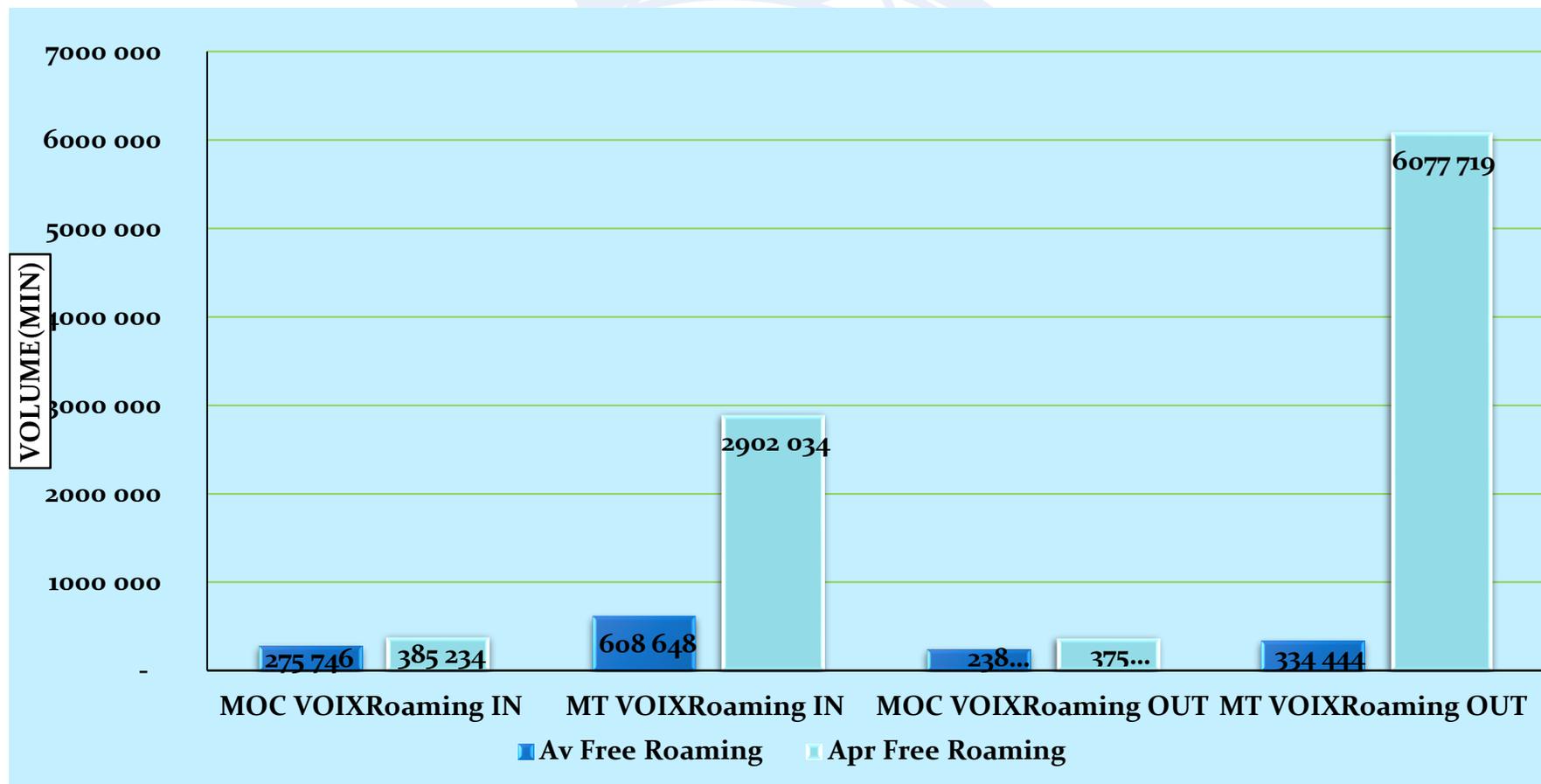
❖ Analyse des KPI's : Ratio MTC / MOC



➔ **Roaming IN: le rapport MTC/MOC est passé de 2 à 24 entre avril 2017 et mai 2018.**

➔ **Roaming OUT : le rapport MTC/MOC est passé de 2 à 8 entre avril 2017 et mai 2018.**

3. GUINEE



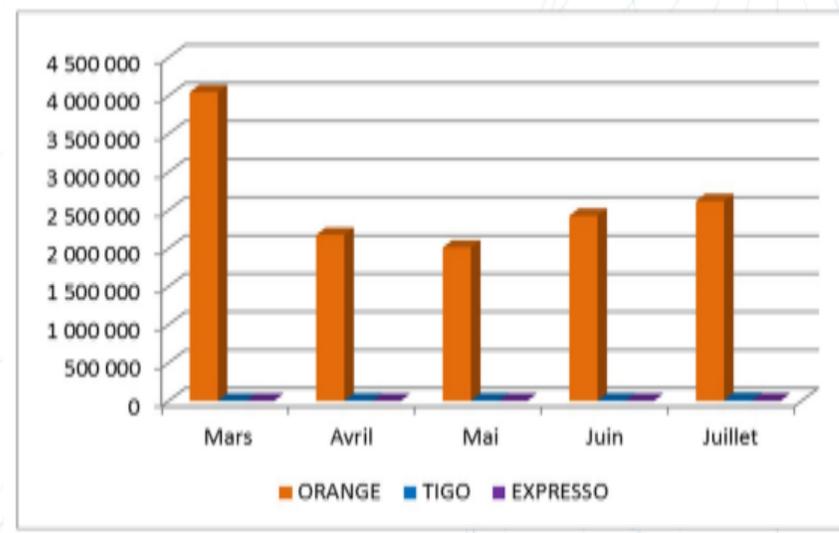
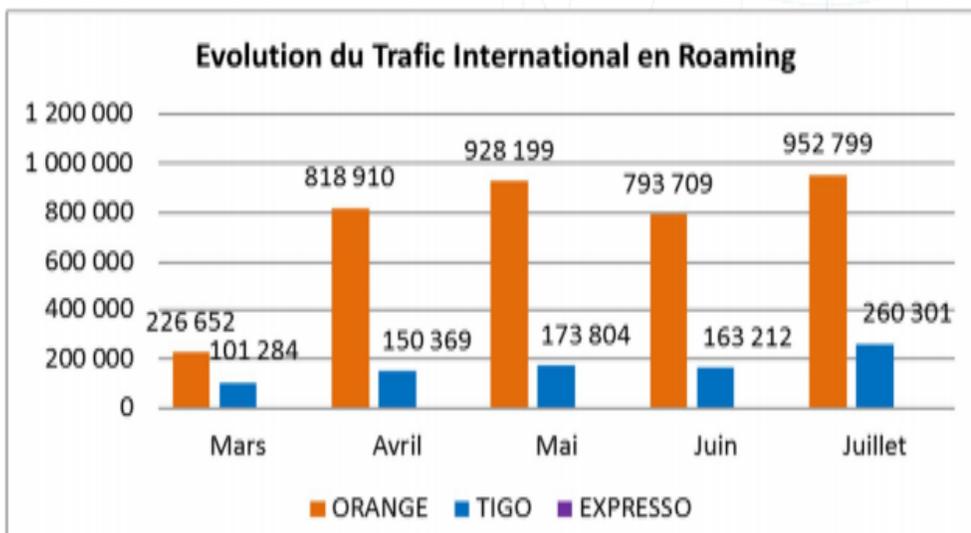
4. MALI

- ❑ Augmentation de l'activité roaming avec une croissance du nombre de roamers.
- ❑ Augmentation du trafic MTC.

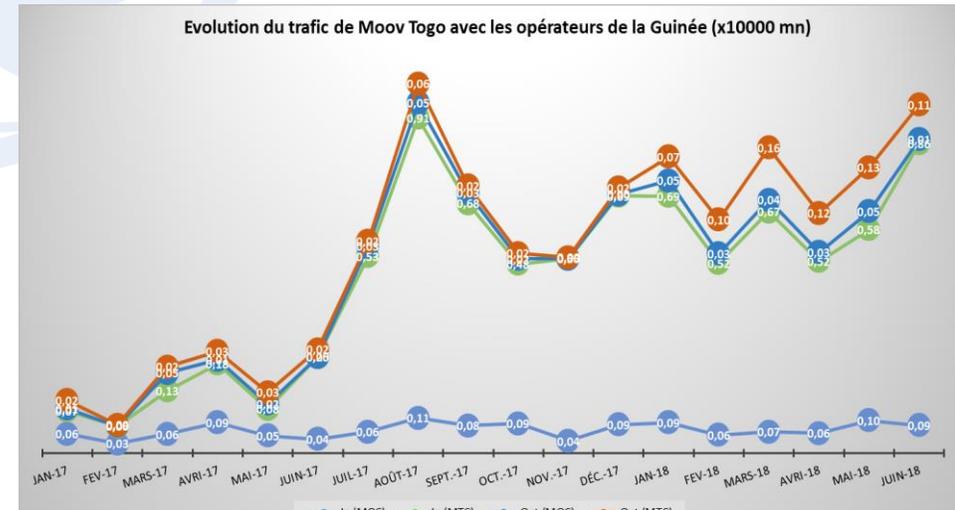
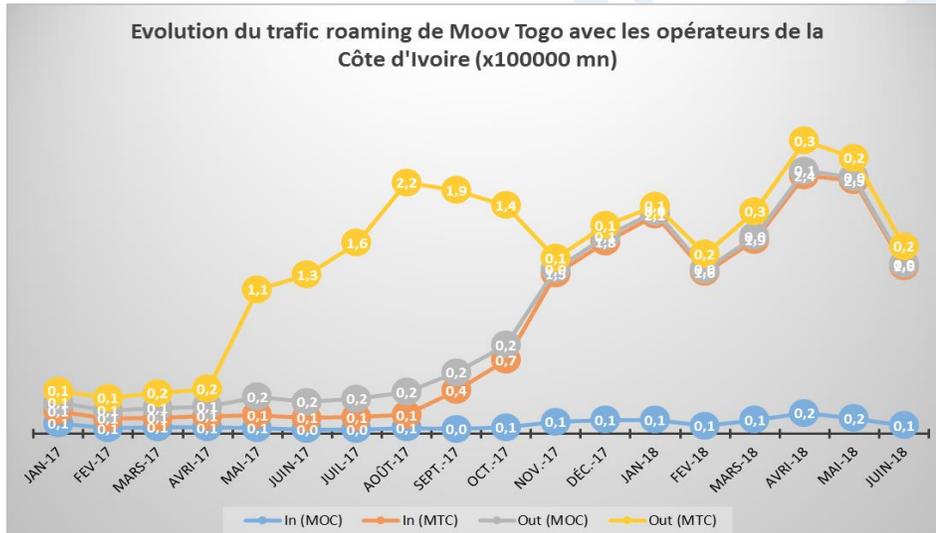
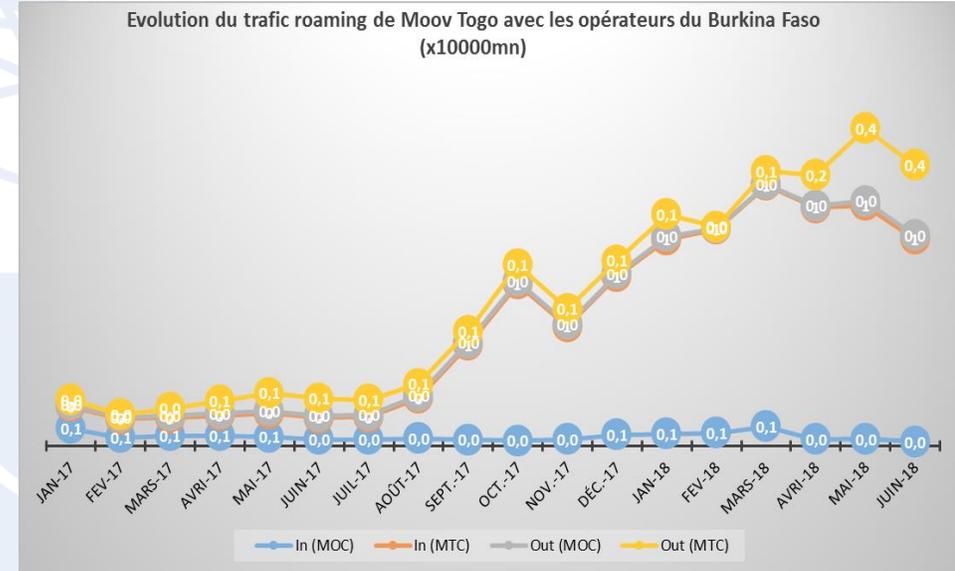
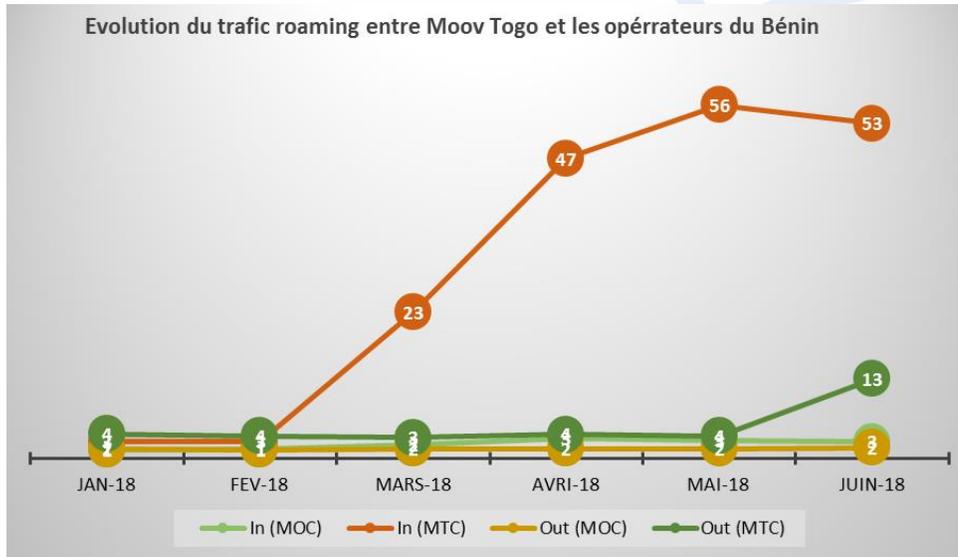
5. SENEGAL

Forte progression de la réception d'appel

Légère hausse en moyenne des appels émis en roaming



4.1- Evolution du trafic roaming de Moov Togo



REGIONAL STANDARDIZATION FORUM (RSF) FOR AFRICA

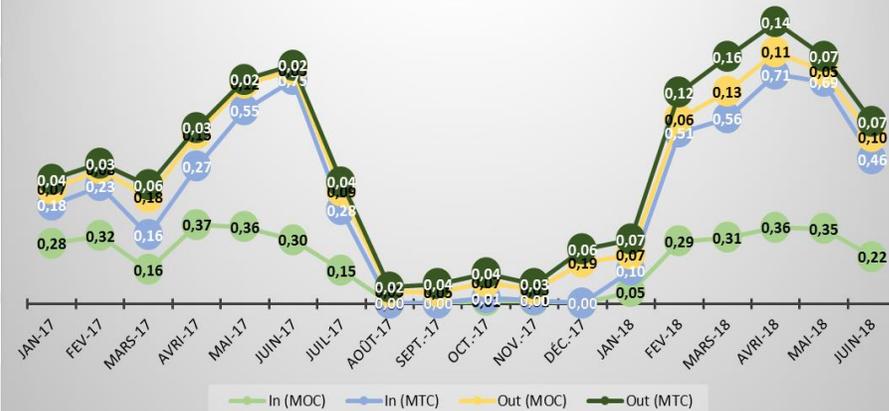
Antananarivo, Madagascar



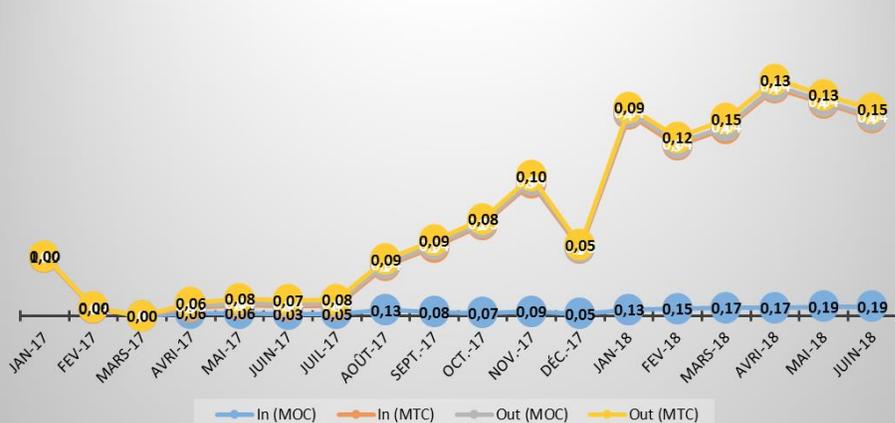
Evolution du trafic roaming de Moov Togo avec les opérateurs du Mali (x10000 mn)



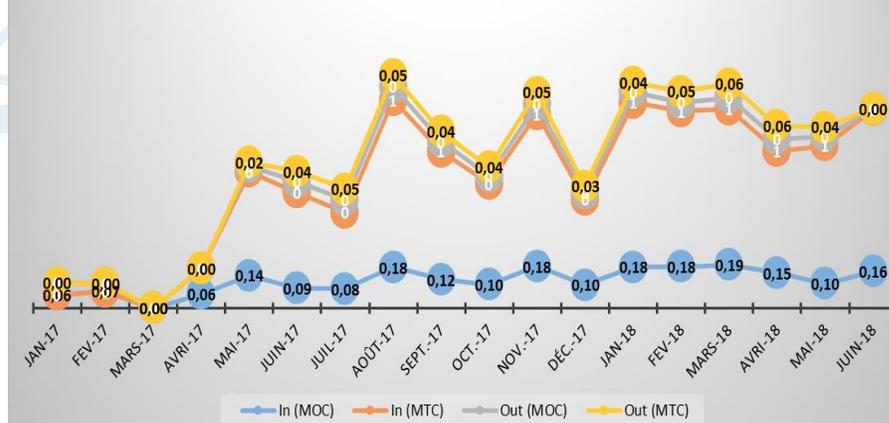
Evolution du trafic free roaming de Moov Togo avec les opérateurs du Sénégal (x10000 mn)



Evolution du trafic free roaming de Togo Cellulaire avec les opérateurs du Burkina Faso (x100000 mn)



Evolution du trafic free roaming entre Togo Cellulaire et les opérateurs de la Côte d'Ivoire (x100000 mn)



VI- Conclusion

- La mise en œuvre du Free Roaming a démarré depuis le 31 juillet 2017
- Deux évaluation ont été déjà effectuées
- Des tests de l'effectivité de la mise en œuvre sont en cours dans les pays signataires
- Mais il reste encore certains points du protocole à régler pour que l'initiative régionale « Free roaming » soit un succès